

MOT DUMAIRE

Chers compatriotes ,

Voilà déjà bientôt un an que vous avez mis en place une nouvelle équipe municipale, félicitations aux nouveaux membres , ils ont pris leurs fonctions et leurs responsabilités avec une grande facilité et un sens aigu de la citoyenneté .

La qualité première d'un "citoyen décideur" donc d'un élu , est de toujours garder en tête " le fait d'**avoir sollicité les suffrages**" , cette démarche qui se veut indépendante , signifie de s'imposer le devoir d'être **au service de ses compatriotes** dans un respect mutuel des valeurs de la République à travers certes les lois , mais aussi et surtout la bonne **gestion des deniers publics**.

Sur ce dernier point ,même au petit niveau de collectivité territoriale qu'est "La Commune" , **je ne peux m'empêcher déjà de crier au scandale** , à la constatation de ce que nous avons découvert en 2008 dans les dossiers de marchés publics (lire plus après).

C'est d'autant plus rageant en cette période de récession provoquée par **ce génocide financier..... non !.... le mot n'est pas trop fort** une minorité de pontifes des finances (surprotégés par les Etats) vont provoquer un ravage humanitaire et augmenter des drames dus à la famine , à la détresse morale , à des tensions susceptibles de détruire le noyau familiale etc.....

Il peut être doux d'entendre nos responsables d'Etat discourir avec des mots nouveaux "REGULATION , EGALITE DES CHANCES , SOLIDARITE ACTIVE" etc..... **mais le mal est fait**

Ne pensez-vous pas que **les pouvoirs publics supposés montrer l'exemple** auraient du avoir l'honnêteté de diagnostiquer le germe avant qu'il ne se cultive en véritable gangrène ?....

Eh oui !.... il est bien loin le temps où le chef de l'Etat payait (avec ses deniers personnels) le carburant pour rejoindre sa maison de campagne à Colombey les Deux Eglises , je veux parler bien entendu du Général De Gaulle.... **aujourd'hui cette méthode relève du ringard** , il est plus aisé de donner des conseils voire de juger que de prouver son honnêteté à travers une réelle transparence....

Pire même , les scandales des marchés publics devraient être dévoilés par les services d'Etat supposés réguler les deniers publics , rien qu'à St Paul du Bois nous arrivons à en déceler (en 2008 nous en avons relevé 3 à propos de l'enfouissement de réseaux et du lotissement)alors qu'est ce que ce doit être dans les étages supérieurs des collectivités territoriales....

Explications avec preuves à l'appui si quelque lecteur que ce soit désire s'en prémunir...

Lotissement : Début 2008 un lotisseur privé (avec lequel nous avons signé un contrat d'investissement pour 30 lots) déposait une 2 ième demande de lotir pour 2 tranches (de 20 + 10 lots) , la première demande de 2007 avait été refusée par les services instructeurs en l'occurrence la DDE pour cause d'anomalie de circulation à laquelle nous avons remédiée rapidement (ce n'était qu'une erreur du géomètre) sinon tous les autres services d'Etat consultés avaient donné un avis favorable pour 30 lots.

Mars 2008 suite au 2 ième dépôt par le lotisseur , second refus par un service d'Etat "**la DASS**" alors que lors du premier dépôt ce même service avait donné un avis favorable à 30 lots.... et en **toute illégalité** pour un dossier remanié en 20 lots + 10 **applique un refus**l'illégalité ne pouvait se prouver qu'à travers le tribunal administratif seul le lotisseur avait délégation pour attaquer les services d'Etat , je l'aurais bien évidemment soutenu ...

Mais celui-ci a préféré jeter l'éponge et abandonner le projet à St Paul du Bois malgré un dossier totalement ficelé à savoir devis acquis , travaux prêts à être engagés.

Nous n'avions donc pas d'autre solution que reprendre le dossier à notre charge en le dédommageant des frais engagés pour études (nous n'avions pas à reprendre à zéro cet aspect du dossier).

Et c'est là qu'intervient le **scandale financier d'un marché public**, fort de posséder les devis obtenus par l'investisseur privé , il nous fallait obtenir nos propres devis au nom de la collectivité , bizarrement les prix ont fait un bond de 15 à 50 % selon les lignes et pire encore pour 30 lots (prix fait à un privé) l'addition était moins élevée que pour 20 lots (prix fait à une commune).Le cas se vérifie sur 2 services instructeurs incontournables dans l'élaboration d'un lotissement

Enfouissement des réseaux : Juste pour l'anecdote mais aussi pour démontrer l'aberration des services instructeurs sur un petit dossier d'une construction de maison individuelle , nous demandions avec le particulier l'extension du réseau électrique au SIEML (Syndicat d'électrification des collectivités locales) **précisons qu'avec ce même service nous avons un plan d'enfouissement des réseaux sur 2 voire 3 ans** eh bien ! ils ont eu l'extrême intelligence de nous proposer 3 poteaux supplémentaires et une voie électrique aérienne le comble de l'histoire c'est que le devis a été chiffré à 50% prêt selon les propos du collaborateur , ce qui signifie que si vous ne dites rien , vous payez le maximum..... après contestation le second devis a été pratiquement divisé par 2. Conclusion de l'histoire , en accord parfait avec le particulier (les frais étant à sa charge) , nous les avons contraints à faire une ligne enfouie.

Moralité de l'élu face ces situations , son devoir est de dénoncer ces pratiques et de ne pas rester passif dans les études et les décisions qui engagent les deniers d'autrui.... les Vôtres ou plutôt les Nôtres.... notre rôle d'élu nous interdit de nous considérer en dehors du cercle des contribuables... **car contribuables nous sommes tous , c'est à partir de cette notion d'identification que doit se gérer le bien public.**

C'est en ce sens que je veux remercier l'équipe en place , elle vient en quelques mois de prendre réellement conscience de ces débordements de tous genres , tous ont bien perçu que les années à venir nécessiteront une plus grande vigilance financière.

En effet la reprise en main du lotissement va peser lourdement sur le budget communal , certains projets devront patienter quelques années de plus , le réaménagement de circulation du centre bourg , l'assainissement du village de la Raimbaudière , nous ne manquerons pas de vous tenir informé régulièrement de la commercialisation du lotissement , nous le souhaitons attractif financièrement , car l'heure n'est pas à l'augmentation des charges des ménages mais au contraire à offrir des solutions d'avenir supportables dans une conjoncture maîtrisée.

Pour conclure comme de coutume avec des Voeux de nouvelle année 2009, je souhaite pour tout un chacun **une heureuse année de relations humaines**.... seule la solidarité peut éviter le pirepersonne ne doit rester sur le bord du chemin.... ouvrons nos yeuxsoyons attentifs aux sourires qui s'éteignent..... peut être qu'un drame humain se profile derrière un changement de comportement... sachez le dire et nous interpeller si nos occupations quotidiennes nous masquent certaines réalités.

Au nom du Conseil Municipal "Bonne année 2009"

Le Maire ,
Christian ANGIBAUD